

Les températures chaudes se confirment avec des maximales qui resteront souvent au-dessus de 30°C jusqu'à la fin de la semaine au moins. Sur cette première partie de juin les maximales s'envolent à 3,7°C au-dessus des normales et 0,5°C au-dessus des normales pour les minimales. Dans ces conditions, les hygrométries baissent fortement l'après-midi vers 30%. Le matin il peut encore y avoir de la rosée dans des micro-climats plus frais et humides, mais généralement les hygrométries ne dépassent plus 90 à 95% au levé du jour.

Les pluies du week end ont pu apporter un peu de répit aux cultures de printemps mais elles ont été généralement très limitées en cumul, même si les intensités ont été localement fortes. Et encore, en Hauts de France le département de l'Oise a été mieux servi hormis des secteurs qui sont passés à côté notamment sur le Nord est (Noyonnais-Attichy), le Vexin, le Nord du plateau Picard en limite avec la Somme. Mais malheureusement même 9 mm à Beauvais, ou 6 à Clermont ne feront pas vraiment la différence avec une telle demande climatique sur les cultures d'hiver. A noter les 21,7 mm à Roissy dont ont pu bénéficier localement quelques zones du sud du Valois. Les parcelles à faible réserve hydriques, et les parcelles avec des précédents qui ont consommé les réserves hydriques tardivement (betteraves arrachées tard, CIVES ...) commencent à tourner. Pour les parcelles d'escourgeon les plus précoces, les dés sont même désormais jetés.

BLE

Maladie : rouille brune risque en baisse

Avec l'avancée des stades et la baisse des hygrométries, le risque rouille brune commence à diminuer. Suivre les parcelles les moins avancées encore au stade formation du grain, mais les fongicides appliqués à l'épiaison fonctionnent, sans risque de résistance observé à ce jour. Dans les conditions chaudes et plus sèches surveiller la rouille noire sur tiges qui pourra devenir une maladie émergente et qui est extrêmement nuisible, plus que la rouille brune ou jaune.

Ravageurs RAS

Les pucerons des épis ne sont pas totalement absents mais ne sont toujours pas un sujet de préoccupation actuellement et la présence d'auxiliaires est de plus en plus importante. Les quelques larves de léma observées occasionnellement poursuivent leur activité mais leurs dégâts sont pour l'instant parfaitement insignifiants.

BETTERAVES

Les betteraves n'ont pas encore épuisé les réserves hydriques en bonnes terres et il semble particulièrement pertinent cette année de biner pour limiter l'évaporation dans l'inter-rang afin que « chaque millimètre d'eau qui sort de la parcelle, passe par les betteraves ». Le bénéfice sur les adventices difficiles à contrôler avec les herbicides en conditions sèches est également très appréciable sans parler du déblocage du sol dans les zones très refermées.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 juin 2023 (BSV G.C. N°20), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phyl](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Maison de l'agriculture
Rue Frère Gagne – BP 40463
60021 BEAUVAIS Cedex
Tél. 03 44 11 44 11 - Fax. 03 44 11 45 50
accueil@agri60.fr - prenom.nom@agri60.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 002 515 00028 – APE 9411 Z
www.chambres-agriculture-picardie.fr

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »